GUIDE FINANCIER DISTRICT DE COTE D'OR DE FOOTBALL - SAISON 2021/2022

SOMMAIRE
A - COTISATIONS
B - LICENCES
C - FRAIS DIVERS
D - ABSENCE ou REPRESENTATION à L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT
E - PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES PRATIQUES
F - DROITS D'ENGAGEMENTS PAR EQUIPE
G - RETRAIT D'ENGAGEMENT OU ENGAGEMENT TARDIF APRES DATE LIMITE
H - FORFAITS
I - AVERTISSEMENTS ET EXCLUSIONS
J - AMENDES DIVERSES
K - FMI
L - AMENDE POUR NON RESPECT DES OBLIGATIONS D'EQUIPES DE JEUNES
M- AMENDE INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE
N - BAREME FRAIS D'ARBITRAGE
O - FRAIS DE DEPLACEMENT (Hors déplacement à une commission du District)
P - CAISSE DE PEREQUATION
Q - NOUVEAUX CLUBS
R - RELEVES DE COMPTE - MODALITE DE REGLEMENT

A - COTISATIONS	
Cotisation au District de Côte d'Or par club	5,00 €
Cotisation au District de Côte d'Or par membre CD	10,00 €

B - LICENCES	
Droit fixe par licence :	8,00€
1/3 débité mi-octobre	
1/3 débité mi-janvier	
1/3 débité mi-avril	
Régularisation fin mai	
Droit de mutation arbitres au club prenant :	500,00 €
La somme de 500 € sera rétrocédée au dernier club quitté	

C - FRAIS DIVERS	
Frais de dossier	
Appel en District	85,00€
Confirmation de réserves	30,00€
Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 (Sauf Niv Bas 2ème ph)	12,00€
Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 (Sauf Niv Bas 2ème ph)	20,00€
Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1-D2 et U15 D1-D2	12,00€
Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1-D2 et U15 D1-D2	20,00 €
Frais pédagogiques	
Inscription d'un candidat à la formation d'arbitre	150,00€

D - ABSENCE ou REPRESENTATION à L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Club absent:

- Amende égale au droit d'engagement de l'équipe seniors la plus élevée en District
- Amende égale au droit d'engagement de l'équipe jeunes la plus élevée en District pour les clubs n'ayant pas d'équipes seniors

Club représenté : Amende égale à 50% du montant de l'amende pour absence

	E - PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES PRATIQUES	
Ligue 1		3 000,00 €

Validé par le CD du 21/08/2021

Ligue 2	2 500,00 €
National (CN1)	2 000,00 €
CFA (CN2)	1 000,00 €
CFA 2 (CN3)	800,00€

	F - DROITS D'ENGAGEMENTS PAR EQUIPE	
	Seniors Départemental 1	300,00 €
	Seniors Départemental 2	150,00 €
	Seniors Départemental 3	115,00 €
	Seniors Départemental 4	85,00 €
	U18 à 11	45,00 €
Droits d'engagements	U15 à 11	30,00 €
Championnats et Critériums	U18, U18 F, U15, U15F, U13, U13F à 8	20,00 €
	U11	15,00 €
	Féminines Championnats Seniors	30,00 €
	Féminines Critérium Seniors	20,00 €
	Foot entreprise	90,00 €
	Futsal	60,00 €
	•	
Proit d'engagement Coupe Fern	and Bachelard/Sport Comm	20,00€

G - RETRAIT D'ENGAGEMENT OU ENGAGEMENT TARDIF APRES DATE LIMITE	
Seniors masculins	75,00 €
Jeunes et féminines	35,00 €

	H - FORFAITS	
Forfaits	Championnat Seniors	120,00€
généraux	Championnat U18 et U15 à 11	60,00 €
generaux	Championnat U18, U15, U13 à 8	45,00 €
	Forfait déclaré seniors et jeunes à 11	50,00 €
Forfaits simples	Forfait non déclaré seniors et jeunes à 11	100,00 €
Fortaits simples	Forfait déclaré jeunes à 8	30,00 €
	Forfait non déclaré jeunes à 8	60,00 €
	Forfait général Championnat Seniors	45,00 €
	Forfait déclaré Championnat Seniors	10,00 €
Forfaits	Forfait non déclaré Championnat Seniors	30,00 €
féminines	Forfait général Critérium Seniors	0,00 €
	Forfait déclaré Critérium Seniors	0,00 €
seniors	Forfait non déclaré Critérium Seniors	30,00 €
	Forfait déclaré coupe	0,00 €
	Forfait non déclaré coupe	30,00 €

I - AVERTISSEMENTS ET EXCLUSIONS		
1er avertissement	13,00 €	
2ème avertissement	23,00 €	
3ème avertissement	35,00 €	
1ère exclusion	35,00 €	
2ème exclusion	60,00 €	
3ème exclusion	100,00 €	
Sanctions supérieures à 3 matchs de suspension ferme	Plus 20,00 €	

J - AMENDES DIVERSES	
Fraude sur identité (amende par joueur)	400,00 €
Joueur non licencié ou licencié dans un autre club porté sur une feuille de match	150,00 €
Joueur ayant participé à deux matchs la même journée	100,00 €
Joueur suspendu participant à une rencontre	100,00€

Validé par le CD du 21/08/2021

Dirigeant suspendu officiant au cours d'un match	100,00 €
Refus d'un joueur de quitter le terrain	200,00 €
Refus d'un dirigeant ayant fonction officielle de quitter le terrain	200,00 €
Match arrêté en cours de partie suite à incidents - amende au club fautif	150,00 €
Abandon de terrain	110,00 €
Abandon de fonction officielle en cours de partie	50,00 €
Non envoi de rapport d'un dirigeant ou d'un joueur demandé par le District	80,00 €
Absence non motivée par écrit de toutes personnes convoquées devant une commission	55,00 €
Absence non motivée par écrit d'un arbitre convoqué devant une commission	55,00 €
Prélèvement sur le compte du club d'appartenance	
Ne présentant pas de licences catégories Foot Animation	10,00 €
Non envoi feuille de bilan ou présence foot animation	15,00 €
Absence non excusée foot animation à un plateau	15,00 €
Non envoi feuille de match	20,00 €
Non envoi feuille de défi jonglage U13, U15F	15,00 €
Non déclaration Educateur en Seniors Départemental 1 par match	20,00 €
Match déplacé sans l'accord du District	80,00 €
Refus d'arrêter le match de lever de rideau (match principal non joué)	38,00 €
Terrain déclaré impraticable sans raison valable (après visite)	76,00 €

K - FMI				
Absence de code	à partir de la 1ère récidive	16,00€		
Absence de tablette	à partir de la 1ère récidive	16,00€		
Absence de transmission	à partir de la 1ère récidive	36,00€		
Retard de transmission (dimanche avant minuit)	à partir de la 1ère récidive	16,00€		
Non envoi rapport d'échec	à partir de la 1ère récidive	36,00€		

L - AMENDE POUR NON RESPECT DES OBLIGATIONS D'EQUIPES DE JEUNES	
1ère saison d'infraction :	
 Départemental 1 	120,00 €
 Départemental 2 	2 70,00 €
 Départemental 3 	60,00 €
2ème saison d'infraction :	
 Départemental 1 	240,00 €
 Départemental 2 	2 140,00 €
 Départemental 3 	3 120,00 €
3ème saison d'infraction et suiva	ntes:
 Départemental 1 	360,00 €
 Départemental 2 	210,00 €
 Départemental 3 	180,00 €

M - AMENDE II
Par arbitre manquant la 1ère saison
- Départemental 1
 Autres divisions de District
Par arbitre manquant les saisons suivantes
- 2ème année
- 3ème année
 4ème année et suivantes

N - BAREME FRAIS D'ARBITRAGE		
Indemnité kilométrique	0,401 €/km	
Départemental 1	mini 16 € - maxi 96,24 €	
Départemental 2	mini 16 € - maxi 80,20 €	
Départemental 3	mini 16 € - maxi 72,18 €	
Départemental 4	mini 16 € - maxi 64,16 €	
U18	mini 16 € - maxi 80,20 €	

Validé par le CD du 21/08/2021

	vallue pai le	CD du 21/08/20	21
U15		mini 16 € -	maxi 64,16 €
Foot Entreprise		mini 16 € -	maxi 25,00 €
Indemnité de match - Arbitre central			
Seniors masculins			31,00€
U18, U15 et féminines			26,00€
Indemnité de match - Arbitre assistant			
Seniors masculins			24,00€
U18, U15 et féminines			24,00€
Indemnité de match - Arbitrage futsal			
Futsal - Championnat départemental			24,00€
Futsal - Plateaux à 3 équipes			24,00€
Futsal - Plateaux supérieurs à 3 équipes			46,00€

O - FRAIS DE DEPLACEMENT (Hors déplacement des membres aux comr	missions du District)
Remboursement frais km (Maximum 150 kms aller retour)	0,31 € /km
Déplacement inférieur à 20 kms aller/retour	6,00 €
Déplacement de 21 kms à 40 kms aller/retour	12,00 €
Pour les délégués et observateurs dans le cadre d'une compétition	0,401 €/km
	Mini 16 € - Maxi 48,12 €

P - CAISSE DE PEREQUATION	
Déplacement	
Séniors	2 € / km aller
U18 - U15 - U13	2 € / km aller
Féminines seniors et critérium	2 € / km aller

Q - NOUVEAUX CLUB	S
Affiliation club	450,00 €

R - RELEVES DE COMPTE - MODALITE DE REGLEMENT

Relevé n°1 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois d'octobre

Relevé n°2 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois de janvier

Relevé n°3 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois d'avril

Relevé n°4 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois de juin

Les relevés de compte sont à régler dans les 15 jours suivant la date de parution.

A défaut de respect de la date limite, le montant du solde sera majoré de 10 %.

A défaut de paiement dans le mois suivant la notification, la majoration sera de 20 % et le club pourra être

suspendu de ses droits jusqu'à règlement des sommes dues.